

Le : 25 Mai 2009

## CONSEIL DES SAGES

Ouverture de la séance à 14h00 par le Président Lucien PORTEFAIX qui indique que Mr Bruno GENEST, Maire de Condat, ne peut pas être présent du fait d'un problème sérieux survenu à un genou et qui le « bloque » depuis dimanche. Après lui avoir souhaité un prompt rétablissement, le président indique que l'Assemblée plénière est transformée en réunion mensuelle. Louise MICO est absente, Michèle FOUSSETTE est absente et excusée.

Lecture et approbation du dernier compte rendu de la réunion du 5 mai dernier. Suite à une question de Claude LACHEZE sur la nécessité de rencontrer un Conseiller « Responsable et au courant » du dossier de la bibliothèque afin d'obtenir les éléments nécessaires à la poursuite de leurs réflexions en groupe de travail, Michel MORICHON lui répond en lui faisant part des éléments échangés avec Daniel CHANTEREAU et Michel FOUSSETTE sur sa demande :

En particulier ce dernier a précisé par mail qu'il n'y a pas actuellement de nouvelles décisions et orientations sur le dossier autres que ceux fournis au Comité de pilotage, mais que des évolutions risquent se faire très rapidement avec la DRAC par exemple, il est prêt à rencontrer le Conseil Des Sages pour le dire, de toute façon les informations « officielles » seront acheminées comme à l'accoutumé au Comité de pilotage ou siège le Président du Conseil Des Sages.

Mécontent et insatisfait de cette réponse, il insiste et demande ce qu'il doit faire, Michel MORICHON lui répond qu'il peut aussi, si besoin rencontrer, en prenant rendez vous lui même, Michel FOUSSETTE.

Le débat s'oriente alors avec la remarque de Jean-Noël DROGAT sur un retour sur la dernière réunion ou Michel MORICHON était absent , il indique que certains membres du Conseil Des Sages sont inquiets sur l'orientation prise par le Conseil Des Sages, à savoir qu'ils sont « **tenus** » par le Conseil Municipal, ils sont « **chaperonnés** », bref ils ne sont pas **LIBRES**... Cette observation est complétée par le président Lucien PORTEFAIX qui dit << que personnellement il ne retrouve pas la phrase qu'il a signé dans la charte et qui parle de ***L'INDEPENDANCE du Conseil Des Sages!*** >>.

Devant ces critiques et surtout leurs répétitions, plusieurs fois évoquées sur ce fond existentiel du Conseil Des Sages, et remontées auprès de Colette MILLERE , Michel MORICHON dénonce l'argumentaire évoqué, qu'il n'y a pas de main mise du Conseil Municipal sur le Conseil Des Sages, que le Conseiller référent qu'il est joue le rôle dévolu sans faux fuyants, cela ne calme pas les ardeurs, désolé, il indique alors que, après la journée des séniors du 25 juin, il demandera à quitter la fonction qu'il tient auprès d'eux prenant acte de leurs arguments, en les réfutant. Il considère sa mission d'accompagnement terminée.

La réunion se poursuit avec Suzanne LEYMARIE qui communique sur la commission éducation et social, en particulier sur les lettres de remerciements destinées au Collège d'Isle et à Condat afin de répondre à la mobilisation des élèves.

René RIVES fait ensuite le point sur la journée des séniors du 25 juin et il donne les informations suivantes :

- Réunion le 16 juin à 9h00 salle n° 2, avec Béatrice RAMADIER avec comme objet la remise des feuillets que le Conseil Des Sages va mettre dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.
- Il rappelle les travaux de son groupe avec les affectations de TOUS les membres du Conseil Des Sages le 25 juin. Le compte rendu sera fait par Jean Noël DROGAT.

Puis René RIVES pose une question : quand mettra t'on à l'ordre du jour la maison des séniors ? Il souhaite que le dossier soit enfin abordé et que les travaux de réflexions commencent...

Michel MORICHON lui répond que lors de la dernière Assemblée plénière, Bruno GENEST a effectivement exposé ses arguments et souhaité la réflexion (voir le compte rendu). Michel MORICHON précise qu'il a préparé un dossier « pré » cahier des charges reprenant l'argumentaire et additionné de ses propres pensées personnelles, afin de lancer le débat. Par contre il attend la création de la commission ad-hoc, il ne veut surtout pas que le conseiller référent prenne l'initiative d'organiser les débats, mais seulement y participer, contrairement à ce qui se dit et si on l'invite à s'exprimer il le fera s'il possède la délégation...

La séance est levée à 16h30, les prochains rendez vous :

- Réunion le 16 juin 2009 à 9h00, ***VOUS NE RECEVREZ pas de convocation.***
- Prochaine Assemblée plénière le 14 septembre 2009. **Rédacteur de séance** : Michel MORICHON.